



ENGAGEMENT à RETOURNER

AVANT le 14/08/2024*

(places limitées suivant moniteurs et terrains)



Initiations – Entraînements – Ateliers

pour Chiens d'Arrêt et Broussailleurs

Le Dimanche 18 août 2024 à LIBRY (54)

Rendez-vous : à 8H30 place de l'église (54)

Journée organisée par Alain VANGELISTI

Nom et Prénom du Propriétaire :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : E-mail :

Nom du 1^{er} chien :
Race : né(e) le
Nom du 2^{ème} chien :
Race : né(e) le

Adhésion ACTL 2024 obligatoire pour participer aux entraînements : Site : www.cucclorraine.fr

N° Carte Adhérent ACTL 2024

Un contrôle des adhésions et des demandes d'adhésions en cours sera effectué le mercredi précédent la journée d'entraînement.

Initiation «Terre » pour chien d'arrêt :

(Limité à 7 chiens)

Travail d'éveil avec 1 pigeon et 1 perdrix

.....chien(s) x € =€

Entraînement « Plaine » pour chien d'arrêt:

(Limité à 14 chiens)

Travail pour chien confirmé avec 2 perdrix

Boite d'envol : avec / sans

.....chien(s) x € =€

Entraînement « Plaine » pour chien broussailleur :

(Limité à 7 chiens)

Travail pour chien confirmé avec 2 perdrix

Boite d'envol : avec / sans

.....chien(s) x 0.00 € =€

Frais de fonctionnement C.U.C.C. (par chien engagé)

.....chien(s) x 10 €0.....€

Nota : Pour ce dernier entraînement nous vous proposons un repas commun.

Apéritif lorrain, flammenkueches salés et sucrés à volonté (participation 11 euros par personne).

repas x 11 euros.....€

TOTAL avec le repas.....€

REGLEMENT :

Par chèque : A l'ordre de C.U.C.C. Lorraine

Par virement : IBAN : FR 76 10278042610002096000129 CMCi FR 2A

A retourner, avec le règlement par chèque ou le justificatif de virement à : C.U.C.C Lorraine

Alain VANGELISTI – 39 rue Jules ROLLIN 54800 LABRY – Tél : 06.80.32.17.41 – Mail : les-vangelos@orange.fr

- TOUT engagement SANS le règlement ou justificatif de virement ne sera PAS VALIDE --

Il est INTERDIT de retourner sur les terrains d'entraînements sans l'autorisation du détenteur du droit de chasse

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les accidents, pertes ou vols pouvant survenir aux personnes ou aux chiens ou causés par eux pendant cette journée.